



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat le : 02 Aout 2024

**Avis aux exportateurs des déchets cartons**

\*-\*-\*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, la Direction Générale du Commerce porte à la connaissance des exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent d'exportation de **7500 tonnes** de déchets carton pour le dernier semestre de l'année 2024, qu'ils doivent adresser, au plus tard le **09 aout 2024 à 16H**, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : [contingent-tarif@mcinet.gov.ma](mailto:contingent-tarif@mcinet.gov.ma).

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets cartons jusqu'au 31 Décembre 2024 selon le modèle **en annexe 1** ;
- Les copies des factures de ventes locales visées par les producteurs locaux ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets carton, objet de la demande, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des années 2021-2022-2023 ainsi que **le premier semestre de l'année 2024**, selon le modèle en **annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2023 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

**A noter que :**

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
  - manque de pièces exigées ;
  - dépôt de dossier au-delà de la date limite.
2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard le 31 décembre 2024 ;
3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc

Tél : +212 5 37 70 18 46

Fax: +212 5 37 72 71 50

[www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)

ANNEXE 1

LA QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS CARTONS

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 2

**MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES**

DESIGNATION DU PRODUIT : .....

NOMENCLATURE DOUANIERE : .....

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2021							
	<b>TOTAL 2021</b>						
2022							
	<b>TOTAL 2022</b>						
2023							
	<b>TOTAL 2023</b>						
2024							
	<b>TOTAL premier semestre 2024</b>						

**Pièces justificatives à joindre :** copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ;  
Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 3

COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

N° de tél Fixe : .....

N° de tél Portable : .....

N° de Fax : .....

Adresse e-mail : .....



Signature et Cachet de l'exportateur